



Entreprise en liquidation judiciaire

Par **Paula Cardoso ferreira**, le **16/10/2017** à **15:40**

Je suis sans nouvelles de mon employeur depuis janvier 2017 j'ai un cdi mi temps et je viens d'apprendre que l'entreprise est en liquidation judiciaire et que mandataire judiciaire à été désigner je souhaiterais savoir si je suis en droit de demander mes salaires de javier jusqu'à l'ouverture de la liquidation judiciaire de l'entreprise
Merci d'avance pour votre reponse

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **16:31**

Bonjour,
Il faudrait savoir exactement ce qui s'est passé depuis janvier 2017 et si vous vous êtes tenu à la disposition de l'employeur car vous n'avez pas besoin d'avoir de ses nouvelles pour vous présenter au travail...
Par ailleurs en fonction de la date de conclusion du contrat de travail la garantie de l'[AGS](#) risque d'être insuffisance si c'est elle qui prend le relais s'il n'y a plus de fonds nécessaires...

Par **Paula Cardoso ferreira**, le **16/10/2017** à **18:12**

En faite le patron est parti avec tous le matériel du magasin (boulangerie) et c'est moi qui est pris contacté avec le tribunal du commerce qui a contacté le procureur et ce dernier a ouvert une procédure de liquidation judiciaire

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **18:21**

C'est donc à voir avec le Liquidateur Judiciaire en espérant qu'il vous soutiendra...

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **18:31**

Bonjour,
De toute façon, on ne peut pas anticiper la décision de la commission paritaire...
Il faudrait vous informer auprès du Conseil général m[^]me si vous remplissez les autres

conditions...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...